

C'est la convention spéciale de la Société des nations qui, dans ce traité, rend possible l'établissement d'une paix permanente. Cette disposition a été le résultat des immenses efforts qui ont été faits pour assurer une paix durable. C'est tout d'abord l'expression des meilleures idées qui ont germé dans les cerveaux des principaux hommes d'Etat de langue anglaise. Beaucoup d'entre nous, ici, espéraient voir conclure une entente de ce genre. Quoique tout le monde ne soit peut-être pas tout à fait d'accord quant aux détails, le principe doit recevoir notre approbation unanime et notre appui soutenu.

Le fait que le Parlement du Canada étudie ce traité de paix est en lui-même une preuve que nous avons franchi une étape dans la marche vers un plus complet développement de notre vie nationale. Bien que beaucoup ait aidé à atteindre ce but, il est bon, en signalant les progrès qui ont été faits dans cette direction, de ne pas perdre de vue le rôle important que nous y a fait jouer notre premier ministre.

La guerre est finie. La victoire a été difficile à gagner, mais comme a dit le grand "vieux tigre de France": Il est plus difficile de gagner la paix que de gagner la guerre". Que les Canadiens ne manquent jamais de faire toute leur part pour que le monde soit assuré d'une paix continue.

L'œuvre de guerre est terminée; la paix définitive est presque accomplie, mais, comme le suggère le discours du trône, l'œuvre ardue de la reconstruction vient à peine de commencer. Dans un sens c'est la tâche la plus difficile qui nous est maintenant confiée. Allons-nous échouer dans cette entreprise, ou bien allons-nous encore une fois compter parmi les vainqueurs? Cela dépend des décisions qui vont être prises et de ce qu'entreprendra lui-même le peuple canadien. Si nous entrons dans "l'ère joyeuse de la paix" simplement dans le but d'en faire une ère de prospérité matérielle atrocement splendide, nous serons indubitablement vaincus. Si, d'autre part, nous considérons l'œuvre de reconstruction comme une partie nécessaire du rétablissement et de la réédification non seulement de notre propre pays, mais de tout l'univers, nous sommes aussi certains de gagner.

David Lloyd George a dit qu'un des objectifs réels de la guerre avait été de "faire un nouveau monde". Nous avons besoin d'avoir un nouveau Canada, bien établi dans un nouveau monde. Pour que cela se réalise, il nous faut mieux reconnaître la force que comportent l'unité d'esprit, l'inflexibilité des intentions et la sublimité de l'idéal national et individuel. Si ces qualités

pouvaient se manifester si facilement en temps de guerre, pourquoi ne le pourraient-elles pas en temps de paix? Notre population a répondu noblement et de multiples façons durant la guerre. Nous étions animés d'un merveilleux désir de coopérer et notre ferme détermination de voir le droit vaincre nous a solidement attachés à notre tâche. En vérité, cela peut continuer maintenant que la guerre est terminée; cependant, ce sera plus difficile de perpétuer continuellement cet esprit en temps de paix et de prospérité que durant la période pénible où l'ennemi se préparait à fondre sur nous.

Si nous voulons accomplir cette reconstruction de la nation, nous devons non seulement assurer d'une façon quelconque leurs droits à ceux qui en ont été largement privés jusqu'ici, mais nous devons aussi mieux reconnaître les droits qui régissent nécessairement toutes les relations entre les individus composant la nation.

L'esprit de classe qui est une des caractéristiques actuelles de notre vie canadienne n'est que le produit de causes définies quoique complexes, et naturellement il insiste sur ses droits et ses revendications. Mais j'ose prédire que l'esprit national futur saura mieux que jamais auparavant sauvegarder les droits de chacun pour le bienfait général. Ce n'est qu'à ce moment-là que le malaise industriel fera place à des conditions meilleures. Les parties intéressées devront se réunir et se mieux comprendre, et chacune devra être prête à faire admettre les simples revendications de l'autre groupe. Mais ce résultat ne sera suffisant et durable que lorsque nous aurons mieux compris la place dominante que doit occuper la justice dans tout ce que nous appelons notre vie nationale. Nous devons édicter des lois sévères pour mettre fin à l'exploitation du public et pour protéger tous les citoyens. Mais en même temps acceptons tout de suite unanimement les splendides idéals et les vertus pour la perpétuation desquels soixante mille Canadiens ont sacrifié leur vie. Que ces idéals et ces vertus pénètrent l'âme de ceux qui vont vivre maintenant pour le Canada comme ils animaient celles de ceux qui sont morts pour nous.

Ils ont consenti tous les sacrifices, afin d'assurer le règne de la loi à titre d'expression de notre idéal national, ainsi que celui de la vérité et de la justice. En outre, monsieur l'Orateur, comme le donne à entendre le discours du trône, si l'on veut que l'œuvre de restauration se réalise bien, il faut viser à faire régner une meilleure entente entre nos populations. Les frontières provinciales ont leur raison d'être, et il s'y